2007-03845/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

LA MINISTRE DIANE LEMIEUX ALLOUE 9 M$ DE PLUS PAR ANNÉE POUR SOUTENIR LA PRODUCTION DE LONGS MÉTRAGES DE FICTION EN FRANÇAIS

Québec, le 11 mars 2003 – À l'occasion d'une conférence de presse où elle a dévoilé les grandes lignes de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle, la ministre d'État à la Culture et aux Communications, M^me^ Diane Lemieux, a annoncé ce soir qu'elle augmentait substantiellement les sommes annuelles allouées à la production de longs métrages de fiction de langue française. Les crédits consentis pour ce type de production passent donc de 8,9 M$ à 17,9 M$ dès le 1^er^ avril prochain. De plus, 1 M$ seront consacrés annuellement à la production de courts métrages et de documentaires d'auteur. Les sommes investies sont puisées à même l'enveloppe de 20 M$ annoncée pour la mise en œuvre de la Politique par la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, Mme Pauline Marois, lors du Discours sur le budget 2003-2004.

« Nous allons donner un sérieux coup de pouce aux artistes et aux producteurs et productrices de ces trois genres afin de donner à notre cinématographie les moyens de réaliser son plein potentiel. En ce qui concerne plus particulièrement le long métrage de fiction, ces sommes permettront de hausser les devis de production. Il faut permettre au cinéma québécois de faire plus et mieux et de réaliser davantage de films d'envergure en français », a déclaré la Ministre.

Les statistiques mettent en lumière un problème structurel important : entre 1990 et 2000, le budget moyen des longs métrages québécois de langue française a diminué de 12 %; il est passé de 2,4 M$ à 2,1 M$, et cela, en dépit de l'inflation. Au cours de la même période, le budget moyen des films québécois de langue anglaise est passé de 4,2 M$ à 7,7 M$, soit une augmentation de 83 %. En comparaison, les budgets moyens des films français, italiens, britanniques et australiens ont augmenté respectivement de 18 %, 34 %, 35 % et 40 %. Une plus grande facilité de financement, de commercialisation et d'exportation des films tournés en version originale anglaise expliquerait, notamment, la puissance d'attraction de l'anglais comme langue de tournage.

Bonification de l'aide accordée au court métrage et au documentaire d'auteur

Le court métrage est une œuvre cinématographique difficile à financer et à distribuer au grand écran. Pourtant, le genre recèle des chefs-d'œuvre et révèle de véritables talents. Souvent considéré comme un tremplin et une carte de visite pour les cinéastes, il est particulièrement bien adapté aux premières œuvres et à l'acquisition d'expérience. Il se révèle également comme un laboratoire de recherche propice à l'exploration, à la mise au point de nouveaux langages et à la

maîtrise de nouvelles technologies. Afin de faciliter leur production, de favoriser l'enrichissement de la cinématographie par la diversité des genres, la recherche et l'expérimentation, l'aide financière accordée à la production du documentaire d'auteur et du court métrage de fiction et d'animation sera accrue de 40 %. Dès le 1er avril prochain, le budget total passera de 2,4 M$ à 3,4 M$ annuellement.

« Produire des longs métrages de fiction en français, des courts métrages et des documentaires d'auteur se révèle à l'heure actuelle plus difficile et plus risqué sur le plan financier. C'est donc le rôle des mesures d'aide publique de soutenir ces projets, essentiels au plan culturel et artistique, de la façon la plus appropriée », a précisé la Ministre.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007